

## DEUX STAGIAIRES FRANÇAISES EN IMMERSION!

**H**abitations populaires du Québec (HPQ) et Pas-de-Calais habitat (office public d'habitat du Nord de la France) sont membres du réseau Habitat et Francophonie qui regroupe une soixantaine d'organisations œuvrant dans le domaine du logement communautaire et social sur les 4 continents (Amérique, Afrique, Asie et Europe).

Lors de ces rencontres, les 2 organismes ont tissé des liens privilégiés en plus de signer un protocole d'entente et d'échange professionnel qui les lie depuis 2010. C'est à ce titre que deux Françaises sont en stage à Trois-Rivières depuis le 1er octobre, et ce, pour une durée de 2 mois.



Ludivine et Marie-Ange

Marie-Ange Seguin, responsable point service, gère environ 800 logements sur la commune de Courrières et aux alentours. Gestion locative, de la réclamation et du budget, management d'une équipe composée de gardiens et d'agents de proximité, participation à des projets de renouvellement urbain (requalification des quartiers dégradés) tel est le quotidien de Marie-Ange.

Ludivine Kahn, chargée de mission en ressources humaines, travaille au siège social, à la direction des ressources humaines. L'entreprise ne compte pas moins de 860 salariés qu'il faut former. Mais il faut aussi répondre à l'exigence réglementaire imposée en France (signatures d'accords d'entreprises sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les travailleurs handicapés...). Elle gère également une part de communication interne.

Leur immersion leur permet, entre autres, d'appréhender les modes de financement (SCHL, AccèsLogis, etc.), les typologies de résidences et les diverses approches en matière de construction au Québec.

Aussi, de par leurs expériences professionnelles respectives, Marie-Ange et Ludivine apportent leurs contributions aux HPQ et à la FROHMCQ. Par exemple, dans le cadre d'un projet « Mieux vivre ensemble », elles ont importé, de France, le concept « Café conversation ». Cette activité a été menée dans une résidence d'une trentaine de logements de Trois-Rivières. Le but de cette rencontre était d'obtenir l'avis des résidents sur une orientation proposée par l'OSBL propriétaire. Plusieurs problématiques ont été soulevées par les locataires et seront analysées pour être réglées.

Bref, leur visite est un réel plaisir pour tous et leur souhaitons un séjour des plus agréables. Pour ceux et celles qui aimeraient rencontrer les deux stagiaires ou leur faire visiter leur OSBL, communiquez avec la FROHMCQ!

### EXCEPTIONNELLEMENT!

Tous les textes de la présente édition du bulletin ont été rédigés par Ludivine Kahn! Nous la remercions de son aide et de ses recherches!

MERCI!

## LOGI-ÊTRE: EXPLICATIONS ET PRISES DE POSITION...

Le réseau FADOQ (Fédération de l'Âge d'Or du Québec) travaille à répertorier les résidences en matière de sécurité et de respect des droits des aînés, mais également, selon des critères de qualité des soins et des activités de loisirs offertes.

### **Qu'est-ce que le programme Logi-Être?**

Inspiré du programme Roses d'Or mis en place dans les années 1990 (modèle à la certification obligatoire des résidences), le programme qualité Logi-Être est un programme d'amélioration continue de la qualité pour les résidences privées pour aînés.

C'est aussi :

- Un programme se fondant sur 5 valeurs fondamentales du réseau FADOQ (identité, intimité, sécurité, confort et participation), et sur 26 normes de qualité reconnues au Québec comme à l'international.
- Un programme créé à partir de l'expertise du réseau FADOQ (avec le soutien financier du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Ministère de la Famille et des Aînés)

### **Comment obtenir la reconnaissance?**

Les résidences doivent adhérer au programme. Suite à la visite d'un professionnel du réseau FADOQ accompagné d'un bénévole (qui rencontre les locataires), une reconnaissance qualité Logi-Être est attribuée, allant de 1 à 5 sceaux de qualification. La reconnaissance est valable pendant 2 ans.

### **L'objectif final?**

En découlera la publication d'un seul bottin permettant aux familles et aux professionnels de connaître le ni-

veau de qualité offert dans les résidences privées pour aînés.

### **Qu'en pense le Réseau québécois des Résidences pour Aînés (RQRA) ?**

Le programme a été présenté au congrès annuel de novembre 2011 et a reçu un accueil assez négatif. Les participants ont fait part de leur appréhension face à ce programme.

Ainsi, le RQRA souhaite que :

- La reconnaissance soit accordée pour trois ans au lieu de deux
- Des ajustements soient apportés à certains indicateurs de qualité
- Le programme soit testé auprès d'un échantillon de résidences

Les requêtes ont été envoyées à la FADOQ qui a accepté de mettre sur pied un comité de travail conjoint. Quatre résidences membres du RQRA ont été visitées et malgré une ouverture des représentants du réseau, les demandes n'ont pas abouti.

En conclusion, le programme qualité Logi-Être n'est pas une valeur ajoutée pour les résidences et les résidents, par manque de rigueur, d'équité et d'uniformité.



### **Et pour la FROHMCQ?**

La FROHMQ pense comme le RQRA: quelle est la valeur ajoutée? La question qui se pose également concerne le bottin unique : quel sera le mode de distribution, par quel biais sera-t-il offert?

Sophie Boulanger, directrice de la résidence Les Berges du Saint-Laurent, estime ce qui suit:

*Il peut y avoir confusion dans l'esprit des gens. Ne vont-ils pas penser que plus on a de sceaux, plus la résidence sera chère? Ça ne reflète pas la réalité... mieux vaut faire partie du RQRA... je ne crois pas à une telle classification des résidences pour personnes âgées. »*

Si vous avez une opinion sur la question, n'hésitez pas à nous en faire part. Si vos opinions divergent de celles présentées, nous aimerions les connaître!

## RÉFLEXION EN COURS: EXEMPTION DE TAXES

**E**n septembre dernier, lors du conseil d'administration du RQOH, les membres ont porté à discussion le fait que les OSBL d'habitation avec logement temporaire devraient être exemptés de la taxe foncière. Mais à ce jour, la Loi sur la fiscalité municipale ne le permet pas.



L'article 243.7 prévoit en effet que «seul un immeuble dont l'utilisation remplit les conditions prévues à l'article 243.8 peut être visé par une reconnaissance», à savoir :

- la création, l'exposition, ou la présentation d'une œuvre dans le domaine de l'art
- toute activité d'ordre informatif ou pédagogique destinée

à des personnes voulant améliorer leurs connaissances dans le domaine de l'art

- toute activité exercée afin de promouvoir ou défendre les intérêts ou droits de personnes qui, en raison de leur âge, de leur langue, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur couleur ou de leur origine ethnique ou nationale ou en raison du fait qu'elles ont une maladie ou un handicap, forment un groupe, lutter contre une forme de discrimination illégale; assister des personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté; empêcher que des personnes ne deviennent en difficulté.

Le RQOH souhaite que les OSBL d'habitation de logements permanents bénéficient systématiquement de cette exemption.

Pour cela, il y a deux possibilités :

- demander une modification de l'article 243.7 de la Loi sur la fiscalité municipale,
- ou la création d'un article précis, identique à l'article 204 (Loi sur la fiscalité municipale) sur les CPE (exemptés par un programme gouvernemental).

Certains pensent que cette exemption pourrait mettre en péril l'apport systématique des villes qui appliquent le 15 % de contribution aux projets AccèsLogis. Évidemment, en Mauricie et au Centre-du-Québec, cet apport est inexistant, ainsi, cette exemption serait souhaitable.

La question est complexe, et sera abordée lors de la réflexion annuelle du RQOH.

À suivre...



## 4<sup>E</sup> ÉDITION DU COLLOQUE *PARCE QUE L'AVENIR NOUS HABITE*

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation organisait, les 25 et 26 octobre dernier, son colloque intitulé « Le changement à nos portes » dans la ville de Québec.

C'était l'occasion idéale pour les 8 fédérations, la SHQ et d'autres organismes de se réunir et d'échanger autour de la thématique du logement social en grande mutation.

En plus de quelques ateliers, une visite guidée d'OSBL d'habitation a été proposée dans les quartiers du centre-ville et de la Rive-Sud de Québec. C'était l'occasion d'en apprendre un peu plus sur les bonnes pratiques et parfois les difficultés des différents OSBL.

**Le Centre résidentiel Jacques-Cartier**, proposé à la visite, a d'ailleurs remporté le prix Coup de cœur – Organisme, pour son côté communautaire innovant. Le centre offre la possibilité de participer à plusieurs formations ouvertes à un public défavorisé : les ateliers de la terre, l'atelier fibre du bois, le café-école, etc. Les jeunes coordonnent leurs



Le Centre résidentiel Jacques-Cartier

activités diverses toujours les uns avec les autres et elles sont axées sur la communication.

Le second jour, ateliers et conférences se sont enchaînés sur diverses thématiques... les assurances, les questions juridiques, les préjugés sur les pauvres, les punaises de lit, le soutien communautaire, les nouvelles règles d'attribution du logement... chacun a pu obtenir des réponses à ses questions du fait du grand professionnalisme des intervenants.

Le ministre des Transports, des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault, est venu présenter, dans un discours très intéressant, son soutien au Réseau.

Il est à noter que le prix Coup de cœur – Individu a été remis à Christiane Dubuc et Yves Bergeron des habitations Baux Soleils de Châteauguay. Leur solidarité envers l'ensemble des locataires a été largement soulignée, ainsi que leur implication communautaire.

Grosso modo, le colloque s'est bien déroulé et les participants ont tous semblé satisfaits des activités. Nous avons déjà hâte à la 5<sup>e</sup> édition!

### DES IDÉES?

**Vous avez des idées ou des suggestions d'articles à insérer dans le bulletin? Vous aimeriez passer une annonce ou donner votre opinion sur un sujet en particulier?**

**N'hésitez surtout à communiquer avec nous! Le bulletin sert à vous informer des sujets qui vous intéressent!**

@ [vbouchard@habitations.qc.ca](mailto:vbouchard@habitations.qc.ca)

☎ 819 697-3004

✉ 1160, terrasse Turcotte, Trois-Rivières

Mise en page: Vanessa Bouchard